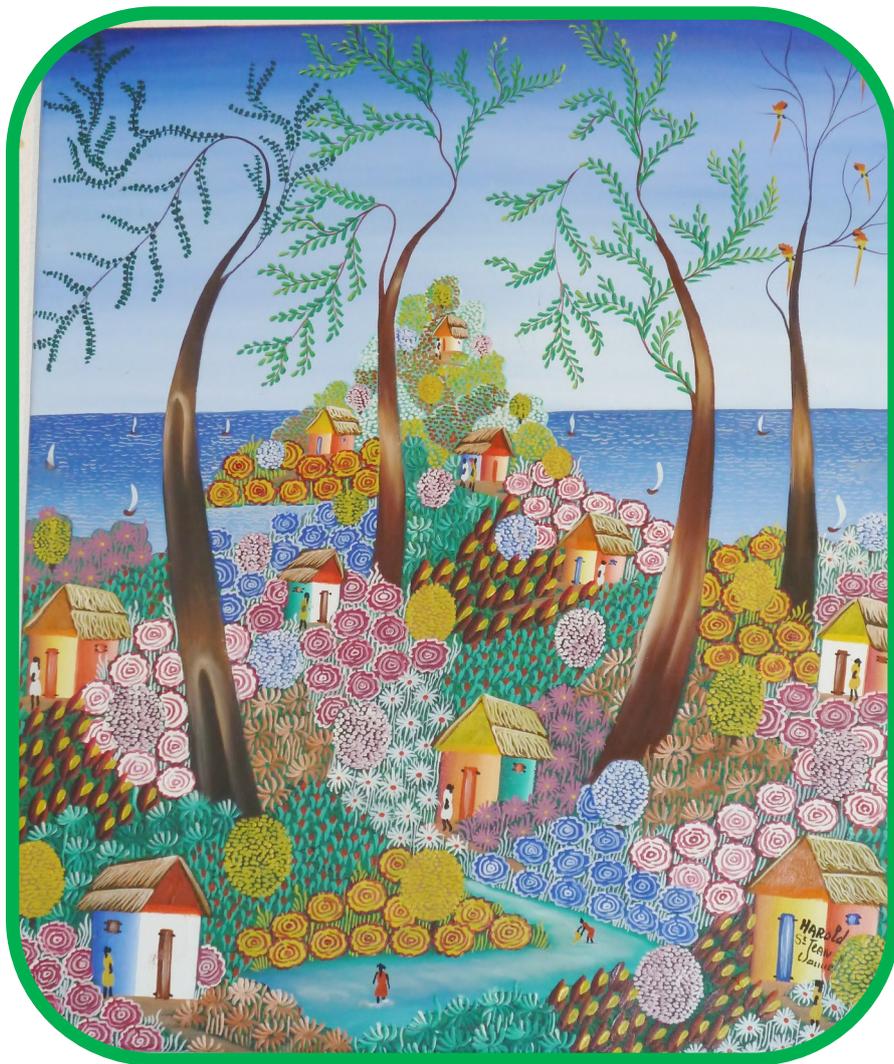


# La Vesancière

N° 57 - 15<sup>e</sup> année

*Avril 2011*



Peinture haïtienne aux couleurs printanières

## FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

### Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par l'adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

**Dernier délai** pour les articles de la prochaine parution :

**30 juin 2011**

### Distribution

Janvier Les conseillers municipaux

**Avril Hana Korstesmaa** bénévole

Juillet Les Amis de la chapelle

Octobre Amicale des sapeurs-pompiers

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins  
le plus rapidement possible,  
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

## Calendrier des animations du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011

Vendredi 15 avril CLAV - concours de belote

Dimanche 24 avril CLAV - chasse à l'œuf de Pâques

Vendredi 13 mai CLAV - repas de printemps

Vendredi 27 mai CLAV - sortie à Lons-le-Saunier

Lundi 13 juin Les Amis de la chapelle - pèlerinage et kermesse

Dimanche 26 juin CLAV - concours de boules

Dimanche 3 juillet CLAV - pique nique de fermeture

Samedi 9 juillet AMICALE POMPIERS - fête nationale

## HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

lundi - mardi - jeudi - vendredi

**8h - 12h**

Jeudi soir : **18h - 19h30**

### Permanences

Le maire reçoit sur rendez-vous  
le mardi et jeudi matin,  
le jeudi à 20 h.

### **Nouvelle adresse e.mail !**

mairie.de.vesancy@luxinet.fr

## ETAT CIVIL du 1<sup>er</sup> trimestre 2011

### *Naissance*

*Louisa MOUGEL*                      8 février  
*Petite-fille de Jacques et Colette Hotellier*

### *Décès*

*Christine LUGON*                      26 janvier  
*Didier CANO*                              12 février

## Compte-rendu des délibérations du conseil municipal au cours des séances de janvier, février, mars 2011

### URBANISME

#### Demande de renseignements d'urbanisme-RU

215 rue du Château et « l'Houchette », parcelles B 355-356-357 soumises au droit de préemption :  
**abandon du droit de préemption sur ces parcelles.**

#### Demande de certificat d'urbanisme-CU

Ainsi qu' une demande de renseignement d'urbanisme et d'une déclaration d'intention d'aliéner  
pour un appartement situé au 6 route de Divonne vendu par EURL HAWK à Quenardel :  
**abandon du droit de préemption sur cette vente.**

#### Déclarations préalables

62 rue du château ; pour la construction d'un local à vélo de 13,50m<sup>2</sup>, attenant à la maison  
existante : **avis favorable**

180 route de la Combette ; pour le remplacement d'une haie, modification de clôture : **avis favorable**

86 route de la Vesancière, parcelle B165.647 pour la création de 2 lots constructibles : le dossier,  
traité par la DDT, a reçu un **accord tacite.**

#### Permis de construire

147 rue de la Fruitière ; surélévation et extension avec création de SHON : **dossier instruit par la  
DDT**

130 route de la Vesancière ; création d'un abri voiture de 33 m<sup>2</sup> de SHOB : **dossier instruit par la  
DDT**

## EAU

### Contrat d'entretien

Une proposition pour le renouvellement du contrat d'entretien des installations techniques de traitements d'eau potable et des installations de télégestion des ouvrages hydrauliques a été présentée par la société O1 Pompage. Le contrat porte sur une durée de deux ans et comprend une visite périodique deux fois par an pour un montant total annuel de 1530 € TTC. Les interventions de dépannage et de remise en état des installations seront facturées au taux horaire de 48 € HT.

Après délibération, l'assemblée accepte la proposition de la société O1 Pompage.

## FORETS

### Proposition de vente de bois année 2011 par le représentant de l'ONF

Vente de 212m<sup>3</sup> de résineux de la parcelle 51 en bois sur pied, de 180 m<sup>3</sup> de résineux et 7m<sup>3</sup> de feuillus de la parcelle 60 en vente de bois façonné, de 172m<sup>3</sup> de résineux de la parcelle 28 et de 100 m<sup>3</sup> de résineux de la parcelle 29 en bois façonné. L'assemblée précise que 100m<sup>3</sup> de feuillus de la parcelle 28 et 100m<sup>3</sup> de feuillus de la parcelle 29 seront dédiés au bois d'affouage.

Enfin il est décidé de reporter les marquages des parcelles 18 et 19 en 2012 et celui de la parcelle 7 en 2013.

### Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2011 du représentant de l'ONF

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte le programme de travaux à réaliser en forêt en 2011 sur les parcelles : 3 - 4 - 15 - 16 - 17 - 47 - 48 - 51 - 52 - 59 - 60 - 61.

### Révision de la convention passée avec la société de chasse.

L'ONF propose de préparer une convention Tripartite entre la commune, l'ONF et la société de chasse L'assemblée accepte cette proposition et confie à l'ONF la mission de préparer cette nouvelle convention et de la présenter au conseil.

## MAIRIE

### Site internet de la commune

Suite à la mise en fonction du site internet de la commune, il convient de prévoir un contrat de maintenance.

Sur présentation de la proposition de la Société AZIMUTEC, après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance de cette société pour un montant de prestation de 598 € TTC.

## ECOLE

### Prise en charge des fournitures scolaires et activités

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de renouveler la prise en charge des fournitures scolaires à hauteur de 114€ par élève pour 34 élèves et des activités obligatoires organisées dans le cadre scolaire (ski et piscine) et de l'assurance des activités extra-scolaires.

## EGLISE

### Travaux

#### **- Réparation de la protection du vitrail situé face sud au-dessus de l'entrée de l'église St Christophe**

Le maire rappelle qu'il convient de reprendre le châssis et le vitrage qui protège le vitrail.

Après consultation, la société Bienfer propose la fabrication et la pose d'un châssis métallique pour un montant de 1 046 € TTC. D'autre part, la société Vitrierie Gessienne propose la fourniture et la pose d'un verre de 8mm d'épaisseur pour un montant de 1 265 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte la réparation du vitrail. Les dépenses sont imputées au budget principal.

#### **- Réfection de la façade de l'église**

Le constat de l'état de détérioration des façades de l'église nécessite une intervention de réfection totale. Après consultation, la Société MAINOLI a fait une proposition pour ce type d'opération, d'un montant de 70 065 € HT soit 83 797.84 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'assemblée accepte cette proposition.

## BUDGET

### **Compte administratif budget principal 2010**

Après présentation du compte administratif 2010 du budget principal, **le conseil municipal vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

section fonctionnement : excédent de fonctionnement 469 461.27 €

section investissement : excédent d'investissement 84 572.71 €

Reste à réaliser en investissement : 154 824.98 €

### **Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal**

Sur les propositions d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget principal de la commune, constaté au 31/12/2010 soit 469 461.27 € et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'affectation des résultats, suivante :

269 461.27€ seront reportés en section de fonctionnement en 2011 et

200 000 € seront réaffectés à la section investissement.

### **Compte administratif budget eau et assainissement 2010**

Après présentation du compte administratif 2010 du budget eau et assainissement, le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

section fonctionnement : excédent de fonctionnement 18 841.65 €

section investissement : excédent d'investissement 58 907.14 €

Reste à réaliser en investissement : 10 658.6

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

## **Affectation du résultat de fonctionnement du budget eau et assainissement**

Sur les propositions d'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget eau et assainissement, constaté au 31/12/2010 soit 18 841.65 €, et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'affectation des résultats, suivante :

15 792.34 € seront reportés en section de fonctionnement en 2011

3 049.31 € seront réaffectés à la section investissement.

## ORDURES MENAGERES

### Convention financière 2011 avec la CCPG pour le traitement des déchets

Le montant de la participation financière de Vesancy pour la prestation de collecte et de traitement des déchets est de 44 570 € pour l'exercice 2011.

Cette nouvelle proposition est acceptée et autorise le maire à signer la convention.

## TOURISME

### Reclassement de l'Office de Tourisme du Pays de Gex en deux étoiles

Dans le cadre de la procédure de reclassement de l'Office de Tourisme du Pays de Gex- La Faucille, il est demandé que le conseil municipal de Vesancy se prononce sur ce reclassement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée donne un avis favorable à ce reclassement

### Dates des prochaines séances du conseil municipal :

14 avril - 19 mai - 16 juin - 21 juillet à 20h30 à la salle du conseil



Au cours de la dernière réunion des membres du **CCAS**, il a été décidé de supprimer le goûter du mois de mars mais par contre d'élargir la participation au repas du dernier dimanche de novembre en incluant les conjoints des personnes ayant 65 ans dans l'année (nés en 1946) et tous les natifs de Vesancy.

Prenez-en, d'ores et déjà, bien note afin que vous vous retrouviez encore plus nombreux au repas de fin d'année.

Lors du **recensement** effectué du 20 janvier au 19 février 2011, je tiens à remercier les personnes du village qui m'ont très bien accueillie et même souvent aidée dans ma tâche pour contacter les personnes difficilement joignables. J'ai pu ainsi faire remplir les formulaires à 98 % de la population. Nous serions à peu près 520 habitants mais attendons le chiffre officiel de l'INSEE.

Eliane Jonker

# MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

## Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Faisant suite aux séances de travail des 07 octobre 2010 et du 06 janvier 2011, Monsieur le maire rappelle que le PADD construit un projet qui intégrera la complémentarité et l'interaction des 3 thématiques : environnement, social, économique.

Il permet de formuler les orientations générales, d'établir un programme d'actions pour répondre à ces orientations et de déterminer les outils pour assurer la mise en œuvre des actions.

### L'axe environnemental

Protéger et mettre en scène les espaces et sites paysagers en proscrivant l'urbanisation sur les lignes de crête :

en mettant en place des règles spécifiques sur les secteurs agricoles à sensibilité paysagère,  
en limitant l'urbanisation et en la gérant en cohérence avec les réseaux existants et programmés,  
en définissant des limites clairement identifiables entre espaces bâtis et espaces naturels ou agricoles,  
en limitant l'urbanisation à proximité immédiate des corridors écologiques,  
en mettant en place un zonage et une réglementation de protection des sites identifiés (*site Natura 2000, Crêt du Haut Jura, prés bocagers, zones humides tourbières, vergers, forêts...*)

### L'axe économique

Pérenniser et conforter l'activité agricole :

en stoppant l'urbanisation linéaire,  
en mettant en place un zonage A strict (seules activités agricoles autorisées),  
en mettant en place un zonage spécifique (Ap) pour protéger les espaces agricoles d'intérêt paysager,  
en classant spécifiquement les alpages avec des règles particulières,  
en assurant un recul nécessaire (100 m minimum) entre exploitations agricoles et urbanisation.

Assurer le développement des activités économiques :

en mettant en place des règles incitatives,  
en développant la filière bois,  
en développant l'économie liée au tourisme.

# PADD

### L'axe social

Maîtriser la croissance démographique.

Assurer la mixité des formes urbaines.

Mettre en place des extensions proportionnées à la taille des secteurs développés.

Répondre aux orientations du SCOT concernant la réalisation de logements locatifs sociaux et en accession.

Assurer la préservation du bâti identitaire, tout en assurant son évolution.

Produire la création d'espaces publics qualitatifs.

### Le maire ouvre le débat

Il est précisé d'insister lors de la préparation de PLU sur l'entretien des zones humides.

Il est demandé la matérialisation des zones qui seront réservées à l'expansion des sites d'exploitation agricole.

**Après débat, l'assemblée approuve le PADD complété des points soulevés lors du débat**

Le maire rappelle qu'un permis a été déposé pour la construction d'un silo couloir à maïs au lieu dit « En Pochet » qui se trouve dans un secteur de trame agricole bocagère à conserver. D'autre part, l'intention de l'assemblée de maintenir des corridors écologiques fonctionnels et la volonté de regrouper les constructions agricoles sur les sites existants, argumentent une demande de sursis à statuer sur ce permis qui est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan local d'urbanisme ( Articles L. 111-7-8 et L123-6 du code de l'urbanisme). **L'assemblée demande un sursis à statuer sur ce dossier**



## RAPPEL sur les conditions de brûlage

Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé pour les **particuliers** dans les communes rurales sous réserve de respecter les conditions suivantes :

### *Sur les végétaux pouvant être brûlés :*

- les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée,
- le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau, essentiellement la verdure (pelouse, taille de haies annuelles ...) est interdit,
- l'adjonction de tous produits (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion du bois est interdite.

### *Sur les périodes pendant lesquelles le brûlage est autorisé :*

- le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre,
- à l'exception de cette période, le brûlage des végétaux ne pourra s'effectuer qu'après le lever du jour et l'extinction totale du feu devra avoir lieu avant 20 heures.

### *Sur les zones dans lesquelles peuvent s'effectuer une opération de brûlage :*

- le brûlage ne doit entraîner, pour le voisinage et pour les usagers des axes routiers et ferroviaires, aucune gêne, aucun danger ou aucune insalubrité, notamment par les fumées,
- le brûlage doit être effectué à une distance minimale de 25 mètres des voies de circulations et des habitations,
- une distance de 10 mètres des lignes électriques aériennes devra également être respectée lors de toute opération de brûlage,
- aucun brûlage ne pourra être effectué à une distance inférieure à 200 mètres d'une forêt pendant la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre,
- le particulier doit s'assurer que le brûlage s'effectue dans une zone dégagée ne comportant aucun matériau combustible susceptible de propager le feu.

### *Sur les conditions diverses de sécurité :*

- le brûlage doit se faire sous la surveillance permanente d'une personne. Cette personne doit pouvoir disposer, à proximité immédiate, des moyens nécessaires pour éteindre le feu à tout moment. Elle doit s'assurer que le feu est complètement éteint avant de quitter les lieux et au besoin arroser les cendres,
- le brûlage est interdit les jours de grand vent.

En vertu des pouvoirs de police que lui confère l'article L.2212-2 du code général des collectivités territoriales, le maire peut s'opposer au brûlage de bois issu du débroussaillage et de la taille notamment si les conditions susvisées ne sont pas remplies ou si les circonstances locales (météo, sécurité) l'exigent.





## Céline Moret a fêté ses 90 ans

En ce dimanche matin du 23 janvier 1921, malgré l'impatience de la sage-femme qui veut aller à la messe, Céline attend bien au chaud, midi, l'heure du déjeuner, pour pointer son nez. Une façon bien à elle d'annoncer que désormais, il faudra compter sur son bon appétit.

Elle sera l'aînée de deux frères : René et Jean Ducret, aujourd'hui décédés.

Après la petite école à Vesancy, elle aidera ses parents, Alphonse et Louise, à la ferme familiale, jusqu'à son mariage avec Robert Moret en 1948.

Dans sa nouvelle famille, elle continuera à aider aux travaux des champs pendant que sa belle-mère élèvera ses deux premières filles, Chantal et Maryvonne.

Dix ans plus tard, en 1964, arrive Yves avec qui elle connaîtra enfin le plaisir de pouponner.

A la ferme, Renault, le tracteur a remplacé le bien aimé et obéissant cheval. Nina le comprendra à ses dépens, quand un jour, où elle aidait à ramasser le foin avec son mari, Gachet et Armand, ceux-ci eurent la brillante idée de lui demander de se mettre aux commandes du tracteur pour aller plus vite. Ce fut l'occasion pour Nina de s'illustrer gaillardement, quand ils la virent sauter précipitamment du tracteur en marche, à la première accélération, en laissant aux hommes le soin de rattraper cette bête infernale .

Mais déjà jeune fille, Nina avait fait comprendre qu'elle avait peur de la vitesse lorsque Marius Favre qui était aux champs, la voit, le vélo à la main, dans la descente ... Comme il s'étonnait de la manœuvre, elle lui expliqua qu'elle préférait pédaler dans les montées que freiner dans les descentes... parce qu'elle n'aimait pas quitter Vesancy trop vite. C'était son adage : *plus j'pédale moins vite, moins plus j'avance.*

Ainsi, le temps de la retraite amplement méritée arriva. Robert et Nina purent en profiter une quinzaine d'années ensemble. Puis, après 48 ans de mariage, le 29 décembre 1996, Robert décède, à l'âge de 80 ans .

Chère Nina, ce n'est que quelques lignes d'une vie bien remplie, mais ce que l'on aime retenir de vous c'est votre caractère enjoué, votre joie de vivre communicative, votre humour.

Aujourd'hui, vous êtes à la maison de retraite, et bien sûr Vesancy vous manque. Mais avec votre sens du contact et votre bonne humeur vous avez vite trouvé de vieilles connaissances avec lesquelles vous aimez plaisanter et vous rappeler les bons souvenirs de votre jeunesse.

Vous êtes aussi bien entourée par l'affection de votre grande famille (deux petits enfants et cinq arrière petits enfants) ainsi que vos nombreux amis de Vesancy qui aiment venir vous voir pour papoter et vous tenir au courant des nouvelles du village qui vous tient tant à cœur.



# Les Amis de la chapelle

## Fête du Lundi de Pentecôte



Comme à l'accoutumée, chaque lundi de Pentecôte, le groupement paroissial et LES AMIS DE LA CHAPELLE de Riantmont organisent le traditionnel pèlerinage à la chapelle Notre Dame de Riantmont, suivi de la kermesse, dans la cour du château.

Retenez donc la date du

**lundi 13 Juin 2011**

dont voici le programme :

**10h15** - rassemblement des pèlerins devant l'église de Vesancy

**10h30** - départ de la procession

**11h00** - messe en plein air à la chapelle (si mauvais temps, la messe sera célébrée à l'église de Vesancy) avec prédication du Père Roger Hebert, vicaire épiscopal

**12h30** - repas champêtre (grillades au feu de bois), dans la cour du château sous les tentes abritant du soleil ou de la pluie - buvette, pâtisseries.

**14h00** - jeux divers et variés, maquillage pour les enfants .

Tout au long de l'après-midi, le groupe Jean Gaby, habitué de cette fête, assurera la partie musicale avec chants et danses pour les amateurs.

**Les bénévoles de l'association sont heureux d'accueillir chaque année de nombreux habitants ou jeunes qui viennent les aider pour la réussite de cette fête. Ceci permet de nouer des liens entre anciens et nouveaux Vesanciens.**

**Toute aide ou participation, si modeste soit-elle, est vivement appréciée.**

Vous êtes donc tous les bienvenus et voici les différents postes où votre aide sera précieuse :

**Vendredi 10 juin, le matin**, transport des tables et bancs prêtés par la commune de Gex

**Samedi 11 juin, l'après-midi**, mise en place du podium, du bar, pose des guirlandes

**Dimanche 12 juin, l'après-midi** installation des tentes prêtées par la commune de Vesancy

**Lundi 13 juin, dès 8 h**, mise en place des tables, vous pourrez apporter vos gâteaux « maison » au stand pâtisseries ,

**l'après-midi**, aide au service des repas, vente des enveloppes pour la tombola, tenue des stands de jeux des enfants...

Un prochain avis sera déposé dans les boîtes à lettres pour vous donner plus amples précisions.

**Rendez-vous pour une belle journée de rencontre et d'amitié.**

## **Le rapport moral 2010 de la présidente, lu lors de l'assemblée générale du 16 mars 2011**

Au nom des membres du comité, je vous souhaite à tous la bienvenue.

Nous tenons à remercier M. le maire et le conseil municipal pour la subvention et pour le prêt des salles et divers matériel, pour nos activités.

69 personnes ont payé leur cotisation en 2010.

Voici un bref rappel de ce que nous avons organisé en 2010.

Nous avons débuté l'année le 8 janvier avec le tirage des rois.

Le 10 mars a eu lieu notre assemblée générale.

Étant donné que nous n'avons pas pu organiser de repas en février, à cause des travaux dans la salle des fêtes, nous avons proposé une journée au Florissimo de Dijon, le 16 mars. Puis le 19 mars, un loto, le 25 avril, un concours de belote, le 14 mai, le repas de printemps.

La sortie à Lons-le-Saunier a été annulée et nous pensons faire cette balade le 27 mai prochain.

Après le pique-nique du 11 juillet, nous nous sommes mis en vacances jusqu'au 7 septembre .

Du jeudi 16 au dimanche 19 septembre, nous sommes partis en Auvergne avec un très joli programme : visite de Clermont Ferrant, la fabrication du St Nectaire dans une ferme, un ancien volcan, le musée Michelin et le dernier moulin à papier... vraiment un magnifique voyage.

Le 22 octobre, Alain Teppe nous a mijoté des lasagnes succulentes.

Le 12 novembre eut lieu le 2<sup>ème</sup> loto et pour terminer l'année, notre traditionnel repas de Noël.

A ces activités, il faut ajouter la chasse à l'œuf, le jour de Pâques, la participation au concours de boules avec les pompiers qui a été remporté pour la première fois par le Clav. Nous avons également apporté notre aide pour le Téléthon.

Et enfin, nos rencontres du mardi soir et du vendredi après midi, malgré des absences, nous permettent de nous retrouver pour jouer et papoter.

Comme vous avez pu le constater, le club est très actif et il me reste à vous dire merci.

Merci à Alain Teppe pour sa bonne cuisine. Merci à Rose qui ne nous laisse pas sans soif et qui, chaque année décore le sapin de Noël et où chaque fois. nous découvrons des nouveautés faites par ses mains. Merci à Michel Chetot pour ses films. Merci à tous les membres du bureau.

Enfin, merci à vous tous qui faites vivre le club par votre présence, vos dons, les gâteaux et autres friandises offerts pour le goûter. Merci pour vos lots pour les lotos, les cartes postales et autres missives. Merci à Mimi pour le tilleul.

Lisbeth Ducret

# CALENDRIER DU CLAV CALENDRIER DU CLAV



Le bibliobus vient de passer. Il y a des nouveaux livres à votre disposition.



## Concours de belote

Vendredi 15 avril

14h au château



## Repas de printemps

Vendredi 13 mai 2011

à 20 h



## Sortie à **LONS-LE SAUNIER**

(par l'autoroute)



**Vendredi 27 mai 2011**

- ♦ Dans la matinée, visites guidées de la **vieille ville** avec ses fontaines, ses églises préromanes, ses 146 arcades de la rue du Commerce et la maison de la **Vache qui rit**.
- ♦ **Déjeuner franc-comtois**
- ♦ L'après-midi, visites de l'**abbaye impériale de Beaume-les-Messieurs** (XIe), au cœur d'une reculée classée\*\*\* et village médiéval de **Château-Chalon**, berceau du vin jaune.

*Tarif : 60 € tout compris*

*Départ : 7h devant le château de Vesancy*

**Date limite d'inscription : le 20 mai 2011**

Lisbeth DUCRET : 04 50 41 56 87 - Eliane JONKER : 04 50 42 39 39

# CALENDRIER DU CLAV CALENDRIER DU CLAV



## Chasse à l'œuf de Pâques

Pour tous les enfants du village jusqu'à 11 ans

**Dimanche 24 avril**

devant le château à 10 h



## Concours de boules

Dimanche 26 juin

Inscriptions à 9h

Ouvert à tous

Buffet froid

Buvette



## Pique-nique de fermeture du CLAV

Dimanche 3 juillet

## Projet de voyage

Pays niçois, Monaco...

du jeudi 8 au dimanche 11 septembre 2011

**Retrouvailles au chalet de la Vesancière**  
des personnes ayant fréquenté  
le club des jeunes

**Repas canadien**  
**Dimanche 4 ou 11 septembre** (selon météo)  
dès 11h

Pour tout contact :

ELiane DUCRET au 04 50 99 00 39

Sylvie GILLOT au 04 50 41 50 28



**Bravo**

Bravo et merci à Thomas, Vangelis et Marios  
qui ont nettoyé toute la cochonnerie que certains  
autres ont laissée dans la haie qui monte au Ruclon.  
Que tous ceux qui font des cabanes en prennent exemple.

**SALON MULTICOLLECTIONS**

**Dimanche 17 avril**

St Genis-Pouilly

Salle Jean Monnet

**Fête Nationale**  
**Samedi 9 juillet 2011**

animée par  
**L'Amicale des sapeurs pompiers**



# Scrabble

## Concours de Scrabble dans la classe des grands

Nous avons commencé un concours de Scrabble le 24 janvier. Si tout le monde ou presque tout le monde sait jouer au Scrabble, avez-vous déjà participé à un concours de Scrabble ? Si vous n'avez pas participé à un concours de Scrabble, nous allons maintenant vous expliquer comment le faire.

Tout le monde cherche un mot avec les mêmes lettres. Chacun va trouver son mot avec des points mais celui qui a le plus de points tirera les nouvelles lettres. (Le nombre de lettres qu'il a utilisées.) Les lettres qui n'ont pas été utilisées resteront jusqu'à l'être. Et un nouveau tour commence.

Nous faisons une ou deux fois par semaine. Essayez maintenant de placer un mot avec ce tirage :

Tirage 14

L <sub>1</sub>	N <sub>1</sub>	N <sub>1</sub>	L <sub>1</sub>	A <sub>1</sub>	D <sub>2</sub>	R <sub>1</sub>
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

I <sub>1</sub>	R <sub>1</sub>	
A <sub>1</sub>	J <sub>8</sub>	S <sub>1</sub>
K <sub>10</sub>	T <sub>1</sub>	
L <sub>1</sub>	U <sub>1</sub>	
D <sub>2</sub>	M <sub>2</sub>	
E <sub>1</sub>	N <sub>1</sub>	
F <sub>1</sub>	O <sub>1</sub>	X <sub>10</sub>
G <sub>2</sub>	P <sub>3</sub>	Y <sub>10</sub>
H <sub>1</sub>		

Camille,  
Alan et Angus CM2

# Quelques mots des élèves de la classe des grands.

## La Piscine

L'école de Vesancy (classe des grands et des petits) va chaque année à la piscine le mardi après-midi d'avril à juin en fin d'après-midi à Gex. Le car vient nous chercher, quand nous arrivons les filles vont d'un côté et les garçons de l'autre. Nous nous changeons, nous nous douchons et nous nous rejoignons dans la piscine. Nous avons deux maîtres-nageurs depuis l'année dernière, en plus du maître et de la maîtresse.

A la piscine, nous faisons des exercices et nous apprenons à nager. Tout le monde adore la piscine et comme nous y allons tous les ans, nous faisons plus de cinquante heures de natation avant d'aller au collège.

Thomas et Vangelis CM1

# Le Tchoukball

L'école a un nouveau matériel de sport collectif, pour faire du tchoukball. Le but de ce jeu est de gagner le plus de points, en faisant rebondir la balle sur des cages (il y a 2 cages constituées de filets tendues comme un trampoline.) sans que l'équipe adverse la réceptionne.



Ce jeu n'est pas comme les autres car on peut marquer dans les 2 cages, et quand on engage, il faut que la balle passe la ligne du milieu.

Il faut toujours respecter la règle des 3 : il ne faut faire que 3 pas, que 3 passes, garder la balle que 3 secondes, tirer que 3 fois sur une cage.

Il est aussi interdit de gêner l'adversaire et de prendre la balle de ses mains.

Laura, Dinah CM1 et Paul CE2

# Le compte est bon

## Concours de « compte est bon »

Le compte est bon est un jeu de calcul, mais c'est bien. Nous avons commencé le 8 Février et nous le faisons une ou deux fois par semaine, les jours où nous ne le faisons pas le Scrabble (et si nous avons fait tout le travail prévu, comme pour le Scrabble).

Explication du jeu :

On a le droit d'utiliser 6 nombres, une seule fois pour trouver un nombre à 3 chiffres

ex :

A votre tour :

576

6	3	2	4	7	7
---	---	---	---	---	---

Alexandre CM2, Ethan CM1 et Timothée CM2

ECOLE de VESANCY

**Vendredi 15 avril 2011**

Dans la classe des petits



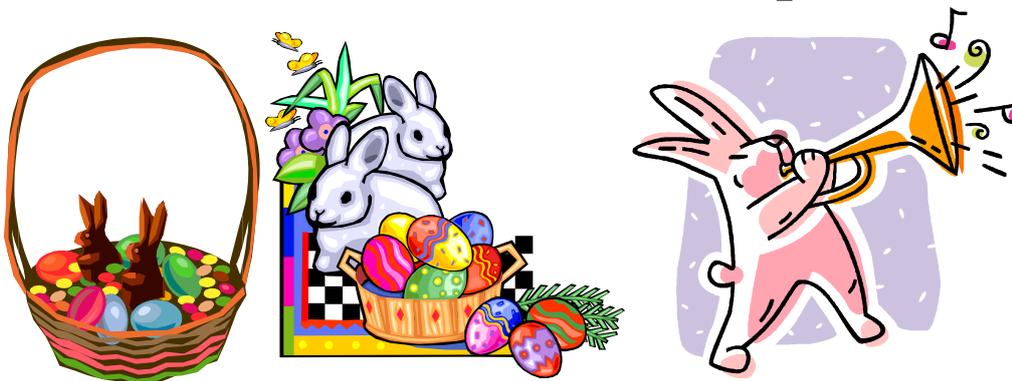
**De 16 heures à 16h45**

VENTE

de gâteaux,

pâtisseries, friandises

Œufs teints , Œufs de Pâques décorés



Par avance, les élèves de Maternelle CP et  
CE1 vous remercient

# Gâteau aux pommes

## Ingrédients

2 ou 3 pommes selon grosseur

200 g de farine

150 g de sucre

100 g de beurre

1 tasse de lait

3 œufs

1/2 paquet de levure alsacienne



Couper les pommes en lamelles.

Séparer les blancs des jaunes d'œufs.

Commencer par mélanger le sucre avec les jaunes d'œuf, ajouter la farine et la levure puis le lait. Bien mélanger jusqu'à obtenir une pâte lisse.

Battre les blancs en neige et les incorporer à l'appareil.

Beurrer une tartinette, verser une mince couche de pâte puis la garnir des émincés de pommes. Verser le restant de la pâte sur les pommes et mettre au four (180°) pendant 35 à 40 minutes.

*Vieille recette du Nord*

